



CSE-Central GRDF du 15 décembre 2021

1. Déclaration liminaire CGT sur le point « COVID-19 »

Il est déplorable que lors de la CSSCT-C extraordinaire du 6 décembre 2021, la Direction n'ait autorisé un troisième jour de TAD qu'aux seuls agents titulaires d'une convention alors que les organisations représentatives du personnel étaient unanimes sur la nécessité d'étendre le TAD aux agents non titulaires d'une convention. Vous êtes même allés jusqu'à dire que ceux qui voulaient bénéficier du TAD, en période Covid nous vous le rappelons, n'avaient qu'à signer une convention. Il aura fallu attendre le protocole sanitaire du 8 décembre provoquant une CSSCT-C extraordinaire le 10 pour que vous reveniez sur votre décision.

Tellement obsédée par son sacro-saint leitmotiv de ne pas créer de précédent, la Direction de GRDF a, une fois de plus, montré son incapacité à prendre ses responsabilités en se limitant aux seules mesures prises par le gouvernement. Comme si faire preuve d'initiative en matière de prévention, santé, sécurité était interdit ...

Vous nous avez répondu en CSSCT-C qu'aucune mesure volontariste complémentaire ne serait prise par GRDF concernant la garde d'enfant, malgré la multitude de fermeture de classe. Il est vrai qu'à une semaine des vacances, il est beaucoup plus facile de prendre les devants en annulant les moments de convivialité et de repasser les réunions IRP en distanciel. Pour info, vos cousins d'ENEDIS eux, ont pris leurs responsabilités en maintenant un code permettant la garde d'enfant sous réserve, bien évidemment, d'une attestation de l'école. Comme si faire preuve de bienveillance envers les agents obligés de garder leur enfant potentiellement malade était interdit ...

Quelle règle est applicable sur les UON ?

Nous vous demandons de revoir votre position pour la reprise des cours en Janvier si la situation sanitaire ne s'améliorait pas.

À Paris,

Le 15 décembre 2021